

Economie de Rente et Pauvreté en Algérie Rent Economy and Poverty in Algeria

Nawal HIRECH

Université de Tlemcen, Algeria

OUDJAMA Ibrahim

C. Universitaire Ain Temouchent, Algeria

JEL: N1, I3, O4 Received date: 03/01/2015 Accepted paper: 05/10/2015

Résumé:

A l'aube de l'indépendance, on a associé le niveau élevé de la pauvreté en Algérie à l'opacité coloniale. Après cinq décennies, le phénomène de la pauvreté touche encore une large couche de la population de ce pays malgré sa dotation d'importantes richesses naturelles. Ce travail de recherche tentera de vérifier à quel point le caractère rentier du régime d'accumulation de l'économie nationale est responsable du taux de la pauvreté en Algérie.

Mots clés : Pauvreté- Economie de rente- Richesses naturelles-Performance économique en Algérie .

الملخص:

غالب ما ينسب ارتفاع معدل الفقر للإستعمار الفرنسي في الجزائر ولكن رغم مرور خمس عشريات ورغم مجهودات الدولة في التقليل من حدة الفقر إلا أن هذه الظاهرة مازالت تمس شريحة واسعة من السكان، رغم امتلاك الدولة ثروات طبيعية هامة. يحاول هذا العمل البحثي يدرس الطابع الريعي للإقتصاد الوطني الجزائري ومدى تأثيره على نسبة الفقر .

الكلمات المفتاحية: فقر. اقتصاد ريعي، ثروات طبيعية، أداء اقتصادي.

Introduction :

« *La source de toute richesse est dans le travail* ». Cette célèbre conception de la richesse du père de l'économie politique, n'a pas changé du 18^{ème} siècle jusqu'à nos jours. En effet, les pays dont les populations sont les moins pauvres selon l'indice de la pauvreté multidimensionnelle (Norvège, Australie, Allemagne, Suisse, Danemark, les Etats Unis) sont les mêmes pays en haut des classements du PIB. Sans surprise, on les trouve également en haut des classements de la bonne gouvernance (Banque Mondiale), de la liberté économique (Fondation héritage), du climat des affaires (Banque Mondiale) et de la liberté de la presse (Reporters sans frontières) ...etc.

Alors que, les pays dotés d'une importante richesse naturelle sont dans leur majorité caractérisés par une population pauvre. Parmi eux l'Algérie. Le gouvernement Algérien a depuis l'indépendance adopté des politiques d'amélioration du niveau de vie de la société. Ces politiques ont été couplées à des modèles de développement économique dans le but de construire une base économique productive indépendante à la rente. Seulement après cinq décennies, l'objectif de diversification de l'Economie nationale reste toujours au stade des intentions, et la pauvreté touche encore une large couche de la population, cela malgré l'accroissement de la rente dû à l'envol du prix du pétrole qui a atteint son pic en 2008 avec 110 \$ le baril.

Dans cette optique, ce travail traitera la problématique suivante : « **Comment l'économie de rente peut-elle expliquer le degré de pauvreté en Algérie ?** »

En se basant sur des données statistiques ce travail tentera de répondre à cette problématique en analysant l'état actuel de l'économie nationale en termes de pauvreté et de gestion de la rente.

1. Définition de la Pauvreté :

La pauvreté est un phénomène complexe et pluridimensionnel ne pouvant pas être réduit à sa seule dimension économique. Adam Smith (1776) l'avait déjà noté dans la Richesse des Nations : « Est pauvre celui qui n'a pas le moyen de participer à la vie sociale ».

Le concept de pauvreté devient plus populaire depuis que des organisations internationales comme la Banque Mondiale, l'ONU ou encore le FMI lui consacrent des ressources et des activités et publient les résultats de leurs efforts.

La Banque Mondiale et l'ONU à travers le Programme des Nations Unies pour la Pauvreté (PNUD), agissent d'une manière différente par rapport au FMI.

1.1. La pauvreté selon le FMI :

La période qui a suivi la seconde guerre mondiale, connue par « les trente glorieuses » a engendré plusieurs réflexions naïves en pensant que ce qui était bon pour les économies occidentales pouvaient aussi l'être pour celles des pays en développement. On considérait la croissance durable comme le miracle qui allait tout résoudre. La chute du régime communiste a incité le FMI à concentrer ses efforts dans la lutte contre la pauvreté à travers ses programmes d'ajustement structurel couplés à des programmes de stabilisation macro-économique, basés sur un panachage d'austérité budgétaire, de privatisation et de régulation afin d'installer les mécanismes d'une économie de marché. Seulement, ce qui semblait comme solution a voué à l'échec. La libéralisation des prix a engendré une inflation qui n'a pas pu être facilement jugulée notamment pour les pays qui n'ont pas dès le début de leur transition économique rattaché leur monnaie à une monnaie forte comme le dollar américain. La privatisation rapide appelée aussi par la thérapie de choc a déplacé le monopole des mains de l'Etat vers les mains d'un groupe d'individus ce qui ne favorise pas la compétitivité entre les entreprises privatisées.

L'austérité budgétaire a accentué les inégalités entre les pays en transition économique et au sein même de ces pays. Alors on a pensé que l'attention devait être portée sur des actions ciblées comme la satisfaction des besoins essentiels. Ce qui était justement le rôle de la Banque Mondiale et du PNUD qui procèdent selon leur conception de la pauvreté.

1.2. La pauvreté selon le PNUD et la Banque Mondiale :

Le PNUD déclare que « *La pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel-un manque de revenus pouvant être résolu de façon*

¹. A travers cette définition le PNUD estime qu'il existe trois types de pauvreté : (1) « L'extrême pauvreté », (2) « La pauvreté générale » et (3) « La pauvreté humaine ». Ainsi, une personne vit dans l'extrême pauvreté, si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels. La pauvreté générale concerne les personnes qui ne disposent pas des revenus suffisants pour satisfaire leurs besoins essentiels non alimentaires, tels que l'habillement, l'énergie, le logement...etc. Quant à la pauvreté humaine, elle est présentée comme l'absence des capacités humaines de base tel que l'analphabétisme, la malnutrition, la longévité réduite, la mauvaise santé maternelle, les maladies pouvant être évitées².

La pauvreté humaine tire sa définition de celle du développement humain³, elle signifie « *La négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain à savoir, vivre une vie longue, saine, constructive, et jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que la liberté, de la dignité, du respect de soi-même et d'autrui* »⁴.

Afin de mesurer cette pauvreté humaine, le PNUD a développé en premier temps l'IPH (Indicateur de Pauvreté Humaine). Ce dernier est centré sur les trois aspects essentiels de la vie humaine déjà envisagés dans le cadre de l'IDH (Indice de Développement Humain), c'est-à-dire la longévité, l'instruction et les conditions de vie décentes. Cependant l'IPH envisage ces aspects en prenant en compte les manques.

Les insuffisances en termes de longévité sont représentées par le pourcentage de personnes risquant de décéder avant l'âge de 40 (P1). Le manque d'instruction est traduit par le pourcentage d'adultes analphabètes (P2). Quant au manque de conditions de vie décentes, il est représenté par un sous-indicateur composite comprenant lui-même trois variables : le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable (P31), celui des personnes privées d'accès aux services de santé (P32), et celui des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition (P33). Le sous indicateur composite P3 s'obtient en calculant la moyenne arithmétique des trois variables P31, P32, P33. On calcule ensuite l'IPH en faisant la moyenne arithmétique des trois indicateurs P1, P2 et P3.

L'IPH a été remplacé en 2010 par l'IPM (Indice de la Pauvreté Multidimensionnelle). Cet indicateur complète les mesures monétaires de la pauvreté en prenant en considération les privations cumulées subies simultanément par des personnes. L'indice identifie les privations dans les trois dimensions de l'IDH et indique le nombre de personnes qui vivent dans une pauvreté multidimensionnelle ainsi que le nombre de privations auxquelles sont confrontés généralement les foyers pauvres. Il peut être décomposé par : région, appartenance ethnique et autres groupes, ainsi que par dimension, ce qui fait de cet indice un outil approprié pour les décideurs politiques.

Le PNUD estime que l'application à tous les pays d'un seuil de pauvreté identique peut gravement induire en erreur la mesure de la pauvreté, puisque la conception du nécessaire varie d'une société à une autre. C'est pourquoi cette organisation veille à ne pas intégrer la dimension monétaire dans la mesure de l'IPH, le PNUD focalise son analyse sur la pauvreté humaine.

Quant à la Banque Mondiale, son raisonnement est basé sur la distinction entre la pauvreté absolue et la pauvreté relative. La pauvreté absolue correspond à un seuil de revenu nécessaire pour assurer la survie des personnes. Ce seuil est calculé en fonction d'un régime alimentaire de base.

La notion de la pauvreté relative est plus axée sur la répartition des revenus. Cette conception est relative au niveau de revenu nécessaire pour vivre dans une société particulière, autrement dit, un niveau de revenu qui permet du logement, de l'habillement...etc.

Selon ces définitions on déduit que la Banque Mondiale centre son analyse sur l'aspect monétaire de la pauvreté. Néanmoins, cette organisation ne s'en tient pas à cette analyse simpliste. En effet, la Banque Mondiale considère la pauvreté comme « *La résultante de processus économiques politiques et sociaux interagissant entre eux dans des sens qui exacerbent l'Etat d'indigence dans lequel vivent les personnes pauvres* »⁵. Dans cette définition, il est évoqué l'importance des interrelations entre les différents domaines ou secteurs liés à la pauvreté monétaire. Ces domaines sont : la santé ; l'éducation, la vulnérabilité, le manque de parole (voicelessness) et le manque de pouvoir (powerlessness).

Contrairement au PNUD, la Banque Mondiale n'a pas élaboré un indice comme l'IPH ou l'IPM. Cette organisation mesure la pauvreté en se basant sur un critère de revenu ou de consommation afin de distinguer la population pauvre de la population riche. Pour reconnaître cette catégorie de la société, la Banque Mondiale fixe des seuils de pauvreté. Le seuil retenu pour évaluer la pauvreté absolue est connu sous le nom du seuil de 1 dollar par jour, ce seuil correspond en réalité à un niveau de 1, 25 dollar selon les prix actuels. Pour obtenir le seuil de pauvreté national, le 1 \$ par jour est traduit par le biais d'une formule de parité du pouvoir d'achat. La Banque Mondiale retient aussi un seuil de « 2 \$ par jour » appliqué aux pays à revenu intermédiaire comme l'Amérique latine ou certains pays de l'Asie. Le premier seuil est plutôt adapté aux pays les moins avancés dont l'Afrique Subsaharienne.

2. Concept de rente en économie :

Il existe deux manières de comprendre la rente. La première, très ancienne, elle est de considérer la rente comme la rémunération de la terre, il s'agit donc de la rente foncière, ce type de rente a inspiré un certain nombre d'économistes depuis la théorie économique classique. En effet, Adam Smith, le père de l'économie politique, déjà distinguait la rente des facteurs de production, il estime que « *la rente entre dans la composition du prix des biens différemment de la manière dont elle entre dans celle des salaires et les bénéfices [...] les salaires et le bénéfice sont la cause du prix, la rente en est un effet. [De même], la rente de la terre, considérée comme le prix payé pour l'usage de la terre, constitue naturellement un prix de monopole* »⁶. Ainsi pour Smith, la rente n'est pas un élément constitutif du coût de production, elle constitue plutôt la différence entre le prix du marché d'une production agricole donnée et son coût de production, en offrant à l'entrepreneur agricole une position de monopole. Cette conception de la rente a inspiré David Ricardo avec sa théorie ricardienne à qui on doit la première véritable contribution de la théorie de la rente dans la pensée économique. Autre apport incontournable à l'approfondissement du concept de rente : la théorie marxienne de la rente. Cette théorie avec la théorie ricardienne ne feront pas partie de notre analyse puisque le concept de rente qui nous intéresse est celui qui est développé à partir du 19^{ème} siècle.

A la deuxième moitié du 19ième siècle, la théorie de la rente s'est peu à peu généralisée à tous les facteurs de production. C'est ainsi que s'est développé la deuxième manière de comprendre une rente. Actuellement, en raison de la diversité de ses situations, en définissant la rente, il est dit qu' « *Il s'agit du montant supplémentaire payé pour quelque chose dont l'offre est limitée soit par nature, soit en raison de l'ingéniosité humaine* »⁷.

La rente peut avoir plusieurs origines ou situations, elle peut être :

D'origine minière : Hydrocarbures, diamants, cuivre, phosphates, minerais de fer etc... les pays de l'OPEP sont les premiers bénéficiaires de ce type de rente

D'origine végétale ou pastorale : tirée de l'exploitation de la terre ou de l'élevage.

D'origine Halieutique : elle concerne les ressources tirées des océans et tout particulièrement de la pêche.

Tirée de l'exploitation de sites naturels : comme les sites touristiques.

De nature juridique : comme le cas des paradis fiscaux. Ce type de rente peut être aussi fondé sur des avantages géographiques comme c'est le cas des pavillons maritimes de la Grèce par exemple.

Le type de rente qui nous intéresse dans le travail est d'origine pétrolière et donc minière.

2.1. Etat rentier

L'Etat est une entité avec un rôle crucial dans le contexte de l'économie rentière, il est le réceptacle des rentes et le décideur du processus d'injection ou d'affectation de celles-ci dans l'ensemble de l'économie. Le concept *d'Etat rentier* a été introduit pour la première fois par Hossein Mahdavy, ce concept concernait en premier lieu l'Iran en 1970, avec la nationalisation de la compagnie pétrolière Anglo-iranienne par Mohammed Mossadegh en 1951 qui a été un modèle suivi en Egypte par la nationalisation du canal du Suez par Nasser en 1956, comme c'était le cas de l'Algérie en 1967, la Libye en 1970 et le Nigeria en 1970. Mahdavy définit l'Etat rentier comme « *le pays recevant sur une base régulière des montants substantiels de rentes externes, les rentes externes sont les redevances payées par des étrangers ; des entreprises, des gouvernements ou des individus à des individus ou au gouvernement du pays hôte* »⁸. L'origine extérieure des recettes des Etats pétroliers a amené Luciani en

1987 à distinguer entre Etats « Esotériques »- dont les revenus proviennent essentiellement de l'étranger- et Etats « Exotériques » où les revenus proviennent essentiellement de la fiscalité et des activités locales⁹, puisque, comme le précise Abdelkader Sid Ahmed, dans son sens le plus large, le terme de la rente s'applique à tous les avantages locaux d'un pays¹⁰. Les Etats rentiers reçoivent une part du produit sans participation active à la production économique. Dans ces conditions, comme le note El Belaoui(1987), « la situation de rentier est plus une fonction sociale qu'une catégorie économique »¹¹.

Selon El Belaoui et Luciani¹², on peut reconnaître un Etat rentier par rapport à la nature du lien Etat/ économie. Il existe quatre dimensions fondamentales, qui selon eux déterminent cette nature :

1. La dimension de l'Etat par rapport à l'économie est mesurée par le ratio de la dépense de l'Etat par rapport au PIB ;
2. Les sources et la structure des recettes de l'Etat ;
3. La destination de la dépense de l'Etat ;
4. Les lois et règlements qui affectent la vie économique.

Dans ce sens, Luciani définit l'Etat rentier comme Etat « *dont les rendements dérivent majoritairement (plus de 40%) du pétrole ou d'autres sources externes, et dont la dépense constitue une partie substantielle du PIB* »¹³ .

Donc un Etat rentier est considéré comme tel que si essentiellement, d'une part, il perçoit une rente abondante de nature externe, et d'autre part, si la dépense fait une grande partie du PIB de ce pays.

2.2. Economie rentière :

En définissant l'Etat rentier il devient plus facile de cerner le concept d'*économie rentière*, défini par Mahdavy comme « *une économie qui repose sur une rente externe substantielle* »¹⁴, l'externalité de la rente est l'aspect qui peut déterminer une économie rentière. En effet, l'existence d'une rente interne, substantielle soit elle, n'est pas suffisante pour caractériser une économie rentière même si elle peut témoigner de l'existence d'importants groupes rentiers. Une économie rentière interne *pure* (ne profitant pas de rentes externes), ne peut subsister parallèlement à un secteur productif local dynamique, puisque la rente interne est un transfert de richesse, de la classe productive à la classe rentière dans une

économie de production¹⁵. Par contre une rente externe, si elle est substantielle, peut soutenir une économie même en l'absence d'un important secteur productif domestique.

3. L'économie algérienne entre richesses et pauvreté :

3.1. L'économie algérienne est-elle une économie de rente ?

On peut identifier le caractère rentier d'une économie à travers le poids du secteur des hydrocarbures dans cette économie, ainsi qu'à travers la gestion de la rente par l'Etat¹⁶.

3.1.1. Poids du secteur des hydrocarbures dans l'économie algérienne :

Luciani (1987) estime qu'on peut reconnaître un Etat rentier par le taux de contribution du rendement dérivé du pétrole à l'économie de cet Etat. Si ce rendement dépasse les 40% des rendements totaux de l'économie on peut dire qu'il s'agit d'un Etat rentier¹⁷. De 2000 à 2013 le secteur des hydrocarbures participe entre près de 39% et 53% de la totalité de la valeur ajoutée de la production nationale.

Tableau 1 : Valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures 2000-2013 (% de l'ensemble de la VA de l'économie)

Années	2004	2005	2006	2007	2008
VA du secteur des hydrocarbures	45.48	52.09	52.85	50.89	53.46
Années	2009	2010	2011	2012	2013
VA du secteur des hydrocarbures	38.41	43.14	46.45	44.70	38.78

Source : ONS 2013

A travers les données de ce tableau, on constate que pour toutes les années (excepté l'année 2009 et 2013) la part du secteur des hydrocarbures dépasse les 40% de l'ensemble des rendements de l'économie. En 2008 cette valeur a connu son pic en contribuant à 53.46 % à l'ensemble de la valeur ajoutée de l'économie. Selon l'ONS, la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures a haussé de 22.21% de l'année 2007 à l'année 2008.

L'accentuation de la production pétrolière revient au prix du baril du Saharan Blend qui a franchi les 100 dollars en 2008.

En se référant à la définition de Luciani, on peut conclure du caractère rentier de l'économie nationale.

3.1.2. Gestion de la rente :

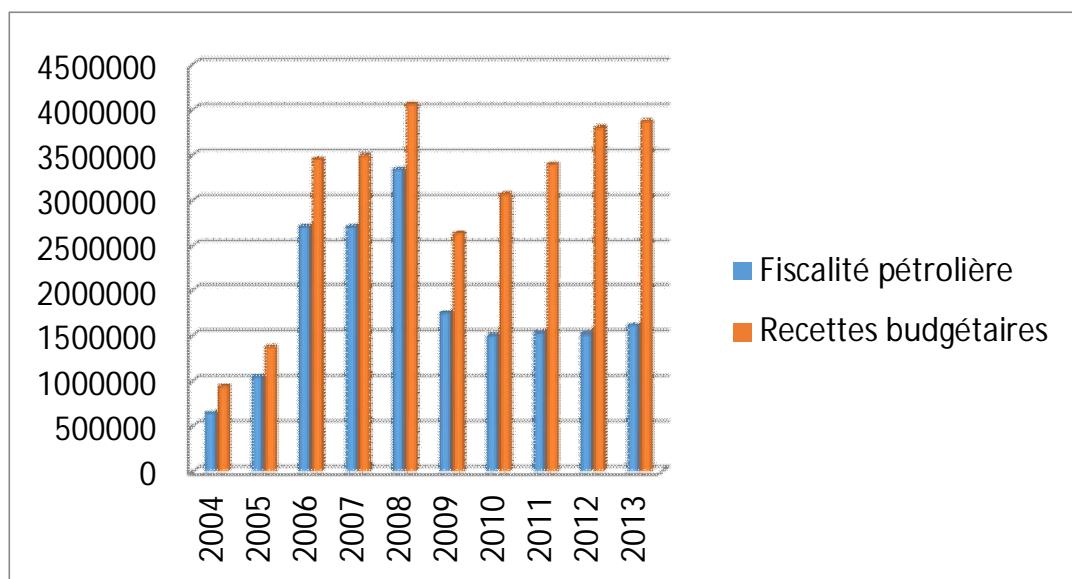
La gestion de la rente reflète l'efficacité ou l'inefficacité de l'Etat à l'élaboration des stratégies de développement qui détermineront la capacité de l'économie à l'absorption de la rente.

Une intervention inefficace de l'Etat se traduit par :

- de grands programmes de dépenses publiques avec de faibles revenus fiscaux.

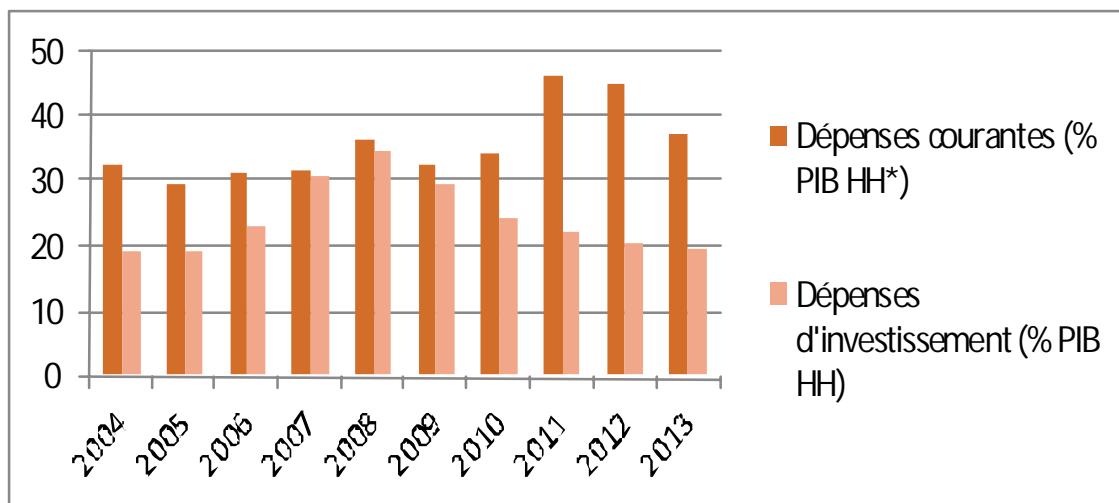
- Une progression des recettes pétrolières plus rapide que celle de la croissance du PIB à cause (1) d'une amélioration des cours du pétrole ; (2) et d'injection de subvention aux entreprises ne produisant pas de valeurs ajoutées¹⁸

Graphique 1 : Part de la Fiscalité dans les recettes budgétaires 2004-2013



Source : Ministère des finances 2013

Graphique 2 : Composition des dépenses publiques en Algérie 2004-2013



Source : FMI 2013

L'histogramme de la fiscalité pétrolière démontre les recettes budgétaires de l'Etat comptent essentiellement sur la fiscalité pétrolière. Le pic des recouvrements fiscaux pétroliers correspond à l'année 2008 où la fiscalité pétrolière participe à 82,3% des recettes budgétaires. A Partir de 2010 les recettes ordinaires (51,1% de la totalité des recettes pour l'année 2010) ont légèrement dépassé les recettes pétrolières en raison de la baisse des prix du pétrole. Cependant la baisse des recouvrements de la fiscalité pétrolière a été accompagnée de la baisse des recettes budgétaires. Par là on peut déduire que les recettes de l'Etat-dont une part importante est destinée aux dépenses publiques- reposent essentiellement sur la fiscalité pétrolière.

A travers l'histogramme des dépenses publiques on remarque que ces dernières ont atteint leur pic en 2008 quand le prix du Saharan Blend a lui aussi atteint son maximum à la même année. Quant à la fiscalité pétrolière, elle ne dépasse même pas la moitié des recettes budgétaire de l'Etat. Ces résultats économiques reflètent le type d'intervention de l'Etat et l'incapacité d'absorption de l'économie algérienne qui se traduit par un dépôt du surplus des recettes en étranger. Effectivement, les réserves de change ont connu une forte hausse ces dernières années comme on peut le constater sur le tableau 2.

Tableau 2 : Total des réserves de change 2004-2013

Années	2004	2005	2006	2007	2008
Réserves	45.7	59.2	81.5	114.9	148
Années	2009	2010	2011	2012	2013
Réserves	155.4	170.4	191.3	190.06	194.01

Chiffres en Milliards de dollar/ Source : Banque mondiale 2013

Les réserves de change ont atteint 45.7 milliards \$ à la fin de la première moitié de la décennie 2000. De 2006 à 2011 elles ont augmenté de 109.8 milliards \$. Cette hausse est relative à la hausse des prix du pétrole qui ont connu leur pic en 2008 avec plus de 100\$ le baril. En seulement une année les réserves ont augmenté de 33.1 milliard \$ en 2008. Soit 73% du niveau des réserves de l'année 2004. Ce qui prouve l'incapacité de l'économie algérienne à absorber sa rente.

3.2. Pauvreté en Algérie :

Depuis son indépendance l'Etat algérien déploie des efforts pour améliorer les conditions de vie de la population. Nous pouvons distinguer deux périodes essentielles. La première s'étend de l'indépendance aux années 1980. La seconde va de la fin des années 1980 à nos jours. La première phase se caractérise par une intervention massive de l'Etat dans la vie économique et sociale, nous pouvons citer à ce titre les politiques de réforme agraire, de l'équilibre régional, des plans communaux de développement, du soutien des prix à la consommation des produits de première nécessité, la gratuité des soins, la gratuité de l'enseignement à toutes les phases avec un enseignement primaire obligatoire, politique de santé soutenue (vaccination, espacement des naissances). Cet état des lieux trouve son explication dans la discrimination et l'exclusion pratiquées durant la période coloniale.

La deuxième phase est connue par la faillite du système socialiste et l'inversement catégoriques des principes du pouvoir en matière de politiques économiques et sociale. A cette période et notamment les années 1990 certaines mesures ont été adoptées comme : restructuration organique, financière, autonomie de gestion, liquidation des entreprises locales défaillantes, orientation vers une politique de privatisation...). Le

licenciement d'un grand nombre de travailleurs suite à ces mesures en plus de la libéralisation des prix a engendré un effondrement du pouvoir d'achat de la classe moyenne qui constituait la majorité de la composante sociale. Ce qui a fait plonger la population dans la misère et la pauvreté.

A cette ère le gouvernement se concentrat sur des programmes d'ouverture et de démocratisation qui se voyait dans le multipartisme, le multi-syndicalisme, la création des entreprises privées ...etc.

En étant conscient que les libertés individuelles dans des conditions de pauvreté ne peuvent pas être porteuses au développement au sens large, l'Etat a lancé un certain nombre de programmes pour la réduction de la pauvreté. Citons: l'étude nationale effectuée par l'Office National de la Statistique sur la pauvreté en 2000, la conférence nationale sur la pauvreté organisée en Octobre 2000 et appuyée par le PNUD qui a buté vers deux rapports sur les objectifs du millénaire pour le développement en 2005 et 2010, l'étude nationale sur les conditions de vie et le développement humain en général dans le monde rural réalisée par le ministère délégué chargé du développement rural en 2004 dans le cadre de la préparation de la stratégie nationale de développement durable.

On peut constater les efforts du gouvernement algérien dans la lutte contre la pauvreté dans le tableau suivant :

Tableau 01 : Proportion de la pauvreté en Algérie (% de la population) entre 1988 et 2009

Seuil de Pauvreté	1988	1995	2000	2004	2005	2009
Moins de 1 \$ par jour	1,9*	-	0,8*	-	0,6*	0,5*
Moins de 1,25 \$ par jour	3,6**	5,7**	3,1**	1,6**	-	-
Moins de 1,25 \$ par jour (Banque Mondiale)	7,1***	6,4***	-	-	-	-

*Source : 2^{ème} Rapport sur les OMD (2010) élaboré par le gouvernement algérien en collaboration avec le PNUD

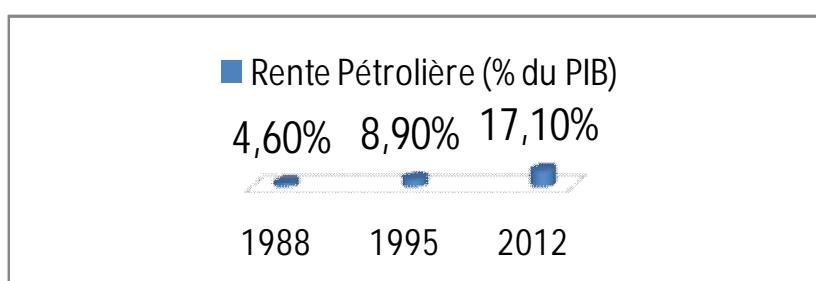
** Source : 1^{er} Rapport sur les OMD (2005) élaboré par le gouvernement algérien en collaboration avec le PNUD

*** Source : La Banque Mondiale

En se référant au seuil de 1 \$ par jour, le gouvernement algérien estime que l'objectif de réduire la pauvreté de moitié a été atteint en 2000 puisque la proportion de la population pauvre est passé de 1,9% à 0,8%. En utilisant le seuil de 1,25 \$ par jour cet objectif a été atteint en 2004 puisque le taux de pauvreté est passé à suivre la tendance suivante 3,6% en 1988, 5,7% en 1995, 3,1% en 2000 et 1,6% en 2004.

Seulement ces résultats ne font pas l'unanimité. En effet les statistiques de la Banque Mondiale sont bien loin de ceux données par le gouvernement algérien. Par exemple en 1988 le pourcentage de la population pauvre est le double de celui exprimé par le gouvernement national. Selon le CNEAP (Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement) le taux de pauvreté était de 6 % ¹⁹en 2005. Ce qui veut dire qu'en 10 ans la pauvreté a baissé de 0,4 point seulement. En parallèle la rente pétrolière augmente continuellement depuis 1988 comme on peut le remarquer sur le graphique ci-dessous :

Graphique 3 : Evolution de la Rente pétrolière en Algérie (% du PIB)



Source : Banque Mondiale

La rente pétrolière a doublé entre 1988 et 1995, puis elle a doublé une seconde fois entre 1995 à 2012. L'accroissement de la rente résulte de la politique de l'Etat dans l'intensification de la production pétrolière afin de financer les programmes publics qui ont pour objectif d'assouvir les premiers besoins des citoyens à savoir l'emploi et le logement. Les gigantesques programmes publics ont été élaborés afin de lever les goulots d'étranglement de la croissance économique et de maintenir le contrat social.

Seulement il est bien reconnu que le secteur privé est le seul garant de la croissance économique à long terme et la source de financement du

développement à long terme. Le secteur privé représente 98% du tissu économique algérien (selon le Recensement de l'ONS 2011), cependant ce secteur privé est formé essentiellement de micro-entreprises (98,7% selon l'ONS 2011). De ce fait le secteur privé algérien ne peut pas absorber le chômage qui est l'un des meilleurs moyens de réduire la pauvreté.

Continuer avec une logique de rente ne fait pas avancer les économies pétrolières dans le classement du PNUD, en effet Le Nigéria est le premier exportateur de pétrole en Afrique mais cela ne l'empêche d'être parmi les derniers du classement de la pauvreté (152^{ème} sur 187 pays). On remarque aussi que malgré l'orientation de la gestion de la rente vers le financement des investissements qui ont pour objectif l'amélioration des conditions de vie des citoyens, l'Algérie est comme même à la 93^{ème} place du classement.

Conclusion :

A la lumière des statistiques utilisés dans ce travail de recherche, nous constatons que la rente pétrolière qui a presque doublé entre 1988 et 1995 ne profite pas aux pauvres algériens. En effet, le taux de la pauvreté a augmenté de 2,1 point durant la même période selon la Banque Mondiale. Ce taux a bien diminué de 1995 à nos jours mais il n'est pas sensible à l'évolution de la rente pétrolière. Nous constatons également, que la manne pétrolière procure une aisance financière qui est exploitée de manière à ce qu'elle soit une source de gaspillage plutôt qu'une source de financement pour la croissance à long terme. Les 194,01 Milliards de dollars cumulés en réserve de change démontre le manque d'absorption de l'économie algérienne et l'incapacité du gouvernement algérien à réinjecter cette richesse d'une manière qui permet d'une part le dépassement du caractère rentier de son régime d'accumulation et d'autre part l'absorption du chômage en offrant ainsi un meilleur pouvoir d'achat pour les pauvres algériens. De ce fait, on peut conclure à ce que la pauvreté en Algérie est fortement liée à la nature rentière de son régime d'accumulation. L'investissement dans le secteur privé se présente plus que jamais comme solution à la nature rentière de l'économie nationale et comme clé de voute à la réduction de la pauvreté d'une manière productive.

Références :

- ¹ PNUD « Vaincre la pauvreté humaine », p 34
- ² Op. Cit, p 19
- ³ La notion de développement humain voit le jour au début des années 1990 à la suite des travaux d'Amartya Sen. Selon le PNUD le développement humain se voit dans les trois possibilités suivantes : « Vivre longtemps et en bonne santé, acquérir des connaissances et un savoir, et pouvoir accéder aux ressources nécessaires pour vivre dans conditions descentes
- ⁴ PNUD « Rapport mondial sur le développement humain », p 15 et 16
- ⁵ Banque Mondiale « World development report : attacking poverty », P1
- ⁶ E.M. CARNEIRO « Le blocage historique des économies africaines : Spécialisation rentière et Extraversion », p 25
- ⁷ B. Eifert, A. Gelb et N. B. Tallroth « Gérer la manne pétrolière : les raisons de l'échec de l'économie politique de certains pays exportateurs de pétrole », P 41
- ⁸ A. Sid Ahmed « Paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégies », p 503
- ⁹ Op. Cit, p 503
- ¹⁰ Op. Cit, p 502
- ¹¹ Op. Cit, p 502
- ¹² E.M. CARNEIRO « LE blocage historique des économies africaines : Spécialisation rentière et Extraversion », p 43, 44
- ¹³ E.M. CARNEIRO « LE blocage historique des économies africaines : Spécialisation rentière et Extraversion », p 45
- ¹⁴ A. Sid Ahmed « Paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégies », p 504
- ¹⁵ F. Talahite « La rente et l'Etat rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Etat rentier », p4
- ¹⁶ R. Bendib « Rente pétrolière et crise de l'ordre rentier en Algérie », p10
- ¹⁷ A. Sid Ahmed « Paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégies », p 504
- ¹⁸ R. Bendib « L'Etat rentier en crise, Eléments pour une économie politique de la transition», p 36
- ¹⁹ A. Benallaoua « Bien-etre des menages et profils de pauvreté en Algérie: application de l'approche utilitariste au cas de la wilaya de Bejaia », p 70